

Dossier

> La dématérialisation financière et comptable dans les hôpitaux



Philippe GAILLARD
Pilote d'accompagnement du changement à la délégation d'Île-de-France de la Direction générale des finances publiques (DGFIP)



Thomas LEGRAS
Directeur adjoint à la Direction des innovations technologiques et informatiques du centre hospitalier de Sainte-Anne (Paris)

La dématérialisation dans un centre hospitalier : la gestion électronique de documents

Mots-clés : finances sociales - hôpitaux - dématérialisation -GED

Un projet de dématérialisation réussi suppose la mise en place d'une gestion électronique de documents qui répond à des critères précis. La preuve par l'exemple avec le cas du centre hospitalier de Sainte-Anne à Paris, qui fédère derrière lui quatre autres établissements de santé sur un total de 75 sites géographiques distincts.

La gestion électronique de documents (GED) est l'infrastructure de base de la dématérialisation : elle constitue l'outil de stockage et de conservation des documents dématérialisés.

Elle doit donc répondre à des impératifs de classement et d'indexation pour permettre aux gestionnaires de retrouver facilement les documents dans un dossier cohérent. Elle doit aussi assurer, de manière transparente pour l'utilisateur, leur affichage ergonomique lors de la mise en œuvre des processus de gestion à partir des logiciels métier.

La mise au point d'une GED répondant à l'ensemble de ces objectifs est illustré par l'expérience conduite au centre hospitalier de Sainte-Anne, établissement support du groupement hospitalier de territoires (GHT) Paris Psychiatrie et Neurosciences qui regroupe cinq établissements.

1. Le cadre du projet

Le GHT Paris Psychiatrie et Neurosciences a un budget cumulé de 420 millions d'euros (données 2017), une capacité de plus de 3000 lits et places, un effectif de 5 140 agents et de 580 médecins. Il exerce son activité sur 75 sites avec 130 structures. En 2017, il a pris en charge 77 600 patients représentant 730 000 actes ambulatoires, 21 700 séjours et 10 000 consultations aux urgences.

Le centre hospitalier (CH) de Sainte-Anne s'est doté, en 2018, d'une direction dite « des Innovations technologiques et informatiques », qui conduit le projet de dématérialisation de la dépense. Ce projet a démarré en juin 2018, en intégrant d'abord la direction des services informatiques et le service du biomédical.

2. Le détail du dispositif de GED

La GED retenue et paramétrée par le CH de Saint-Anne est utilisée pour recevoir les factures électroniques déposées par les fournisseurs sur le portail Chorus Pro, mais aussi celles qui sont numérisées à réception dans chaque service. De même, chaque service assure la liquidation de ses dépenses.

L'ensemble des documents du processus « achat » sont également rangés dans la GED avec des nommages qui reprennent un lien unique à la référence du bon de commande, pour

constituer le dossier dématérialisé d'une opération d'achat (devis, bons de commande, avoirs, cahiers des charges marchés). Les bons de commande sont produits de manière dématérialisée par le logiciel de gestion financière.

La recherche des documents indexés se fait par des mots clefs. L'écran de la GED comporte une fenêtre d'affichage du document sélectionné, voir figure 1. L'outil de workflow, qui sert notamment à matérialiser la validation de l'envoi d'une commande ou la certification du service fait, est également intégré à la GED avec un dispositif d'habilitations.

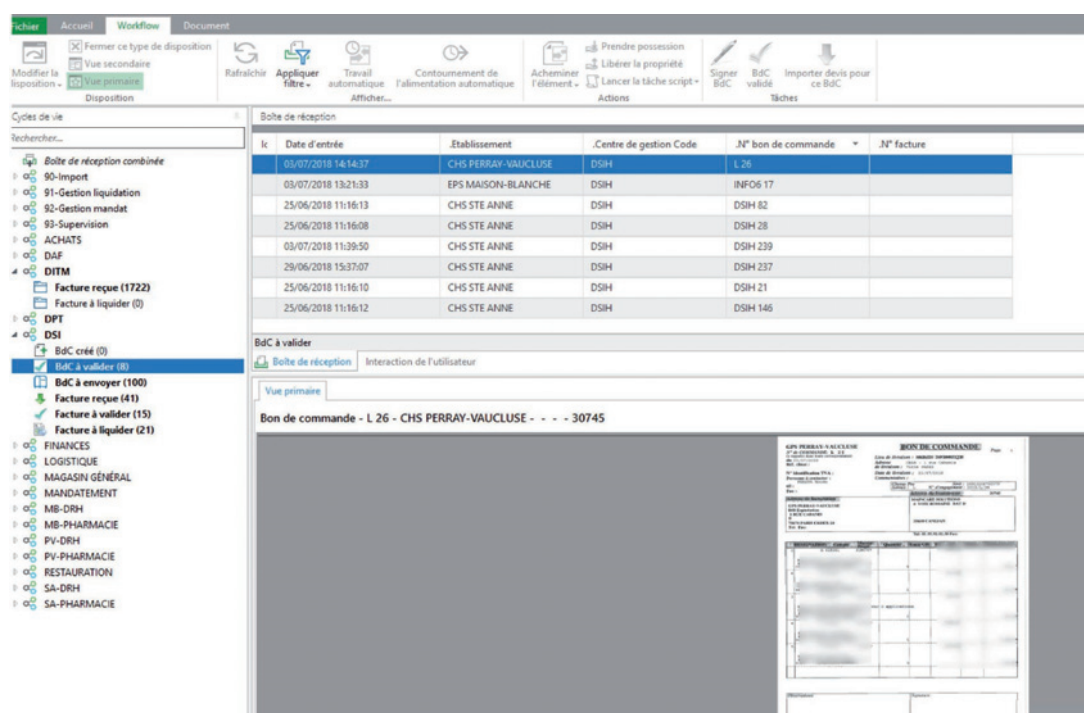


Figure 1

3. Le processus de mandatement

Le mandatement est assuré par la direction des Finances, qui récupère dans la GED les pièces justificatives prévues par la réglementation et les renomme en application de la nomenclature définie en commun avec le comptable public. C'est la GED qui attribue l'identifiant technique destiné à faire le lien entre le mandat et ses pièces justificatives dans l'appli Hélios utilisé par comptable de la DGFIP.

Le flux « mandat et pièces justificatives » constitué par la GED est transmis à un tiers de télétransmission pour être envoyé à la DGFIP. Au moment où nous écrivons ces lignes (septembre 2018), le parapheur électronique n'est pas encore déployé et les bordereaux papier sont donc conservés.

Le détail du système d'information de l'établissement, avec la description du processus dépenses est illustré par la figure 2.

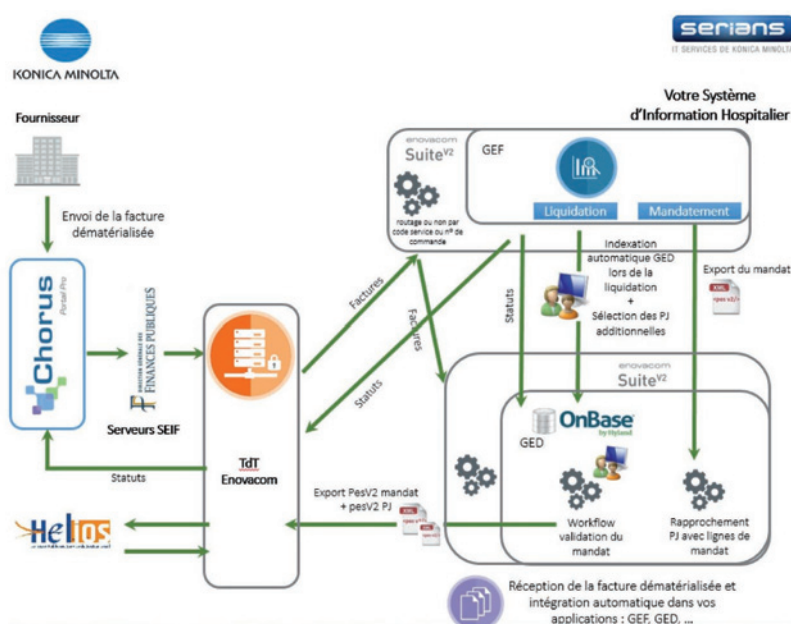


Figure 2

4. Trois questions à Thomas Legras

Philippe Gaillard : Pourquoi avez-vous choisi une GED non intégrée au logiciel de gestion financière ?

Thomas Legras : Nous avons fait le choix de notre GED dans la perspective d'une utilisation générale pour la dématérialisation au sein de l'établissement, sans nous limiter aux processus financiers. Nous avons cependant intégré dès le début de la réflexion la question fondamentale de la connexion avec le logiciel de gestion financière, notamment pour garantir une bonne ergonomie et éviter les ressaisies d'informations.

P. G. : Vous avez commencé par déployer la dématérialisation au sein du service informatique et du service du biomédical, qui représentent une petite partie de l'activité du GHT. Quelles sont les perspectives de déploiement du projet ?

T. L. : Nous avons commencé en juin 2018 et nous sommes encore en phase de rodage de notre dispositif fonctionnel et technique ; mais nous comptons prochainement intégrer la direction des Achats et celle des Travaux. Nous achèverons le projet à l'automne 2018 avec la Pharmacie pour respecter les échéances réglementaires. La partie « recettes diverses » et les ressources humaines seront traitées début 2019.

P. G. : Vous n'avez pas encore mis en œuvre la signature électronique des bordereaux de mandats pour permettre leur dématérialisation. Pourquoi ?

T. L. : Nous disposons déjà du dispositif technique pour le faire : il est intégré à notre tiers de télétransmission pour garantir la compatibilité avec le logiciel de gestion financière et la GED. Nous le mettrons en œuvre lors de la généralisation de la dématérialisation totale des pièces justificatives. ■